



INFORMATION POUR RESTAURATEURS ET DÉTAILLANTS



Les 31 Jours du riesling allemand est une activité promotionnelle estivale, d'envergure internationale, organisée par Vins d'Allemagne et qui se déroule tout le mois de juillet. Elle invite les restaurateurs et détaillants à travers le Canada à partager leur amour du riesling allemand avec leurs clients, en en proposant au verre, à la bouteille ou en association avec des mets.

Pourquoi 31 jours ?

On dit qu'il faut en règle générale seulement 30 jours, dans la vie, pour adopter une nouvelle habitude ; nous en offrons pour notre part 31 aux Canadiens pour qu'ils tombent sous le charme du riesling allemand – le plus important cépage d'Allemagne.

Pourquoi vous inscrire ?

Tous les restaurants et marchands participants ont automatiquement la chance de gagner un voyage de formation en Allemagne et d'ainsi participer à la Classe estivale 2019 pour sommeliers – le prix comprend les vols aller-retour à partir du Canada, les transferts sur place, les visites de vignobles, les repas et le logement.

En vous inscrivant, non seulement faites-vous découvrir à vos clients d'excellents vins allemands, mais vous leur donnez en plus une chance de gagner pour leur part un *Long week-end pour deux à Berlin*.

Que faut-il faire ?

Mettez en vedette au moins un vin allemand durant tout le mois de juillet, au verre, à la bouteille ou en association avec des plats. L'accent est mis sur le riesling, bien sûr, mais si vous souhaitez mettre également de l'avant nos fabuleux pinots, sylvaners ou scheurebe, c'est encore mieux !

Comment allons-nous vous appuyer ?

Nous enverrons du matériel PLV avec le logo des *31 Jours du riesling allemand* à tous les participants, y compris des :

Cartes d'information sur le voyage à Berlin
Stylos Vins d'Allemagne
Tire-bouchons promotionnels
T-shirts Riesling Rock

Guides du vin allemand
Roues des arômes
Cartes des régions viticoles d'Allemagne

D'autres outils promotionnels sont disponibles sur demande. En plus du matériel PLV, nous vous donnerons accès à notre logo pour votre site internet ou votre documentation imprimée.

Comment allons-nous diffuser la promotion ?

Vins d'Allemagne lancera des campagnes imprimées et numériques pour faire la promotion des *31 Jours du riesling allemand* ainsi que celle des restaurants et détaillants participants. Notre campagne imprimée paraîtra dans les plus importantes publications à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Notre campagne numérique sera diffusée sur les principaux sites de cuisine et de mode de vie (*lifestyle*) à travers le pays. Les médias sociaux seront bien entendu largement mis à contribution, grâce au mot-clic [#31joursdurieslingallemand](#).

N'oubliez pas d'utiliser ce mot-clic (hashtag) lorsque vous publiez quelque chose parlant de la campagne, nous allons partager votre contenu sur nos propres plateformes.

LE CONCOURS S'ADRESSANT AUX CONSOMMATEURS

Que peuvent gagner les consommateurs ?

Afin de célébrer les *31 Jours du riesling allemand*, Vins d'Allemagne offre aux consommateurs la chance de gagner un *Long week-end pour deux à Berlin*. Vos clients qui auront commandé un vin allemand au verre, à la bouteille ou en association avec des mets recevront une carte d'information avec leur facture.

Cette carte leur indiquera comment s'inscrire en ligne au concours. La personne gagnante sera désignée par un tirage au sort, le 8 août 2018.

Tout ce que vous avez à faire, c'est de leur parler du concours et leur remettre la carte d'information, nous nous occupons du reste !

Comment vous inscrire ?

Merci de vous enregistrer sur le site des Vins d'Allemagne d'ici le 31 mai. Une fois votre demande remplie, nous vous confirmerons votre inscription par courriel, et dès la mi-juin vous recevrez votre matériel PLV pour vous préparer. N'hésitez pas à nous relancer si vous avez besoin de plus d'outils promotionnels !

Pour toute question ou précision, contactez pam@androscom.com ou téléphonez au 1 877 637-2044.

Les petits caractères...

Toute offre s'accompagnant de certains détails, voici les nôtres :

- Participation limitée à un certain nombre de titulaires de permis et de détaillants.
- Seuls les vins portant la mention « Produit d'Allemagne » sur leur étiquette sont admissibles dans le cadre de ce concours.
- Vins d'Allemagne se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation d'un restaurant et peut demander à recevoir une preuve de la mise en place des éléments promotionnels (au moyen de photos, copie du menu, etc.)